

## *LE SERVICE D'HISTOIRE DE L'EDUCATION HISTORIQUE ET MISSIONS*

Le Service d'histoire de l'éducation (S.H.E.), créé en 1977 dans le cadre de l'Institut national de recherche pédagogique, est chargé d'étudier et de mettre en œuvre toute mesure tendant à promouvoir la recherche en histoire de l'éducation.

Certes, de longue date, des chercheurs ont consacré des travaux à cette matière mais l'on observe que l'intérêt porté à ce domaine a été inégal selon les époques. Fait notable, un mouvement très productif se développa au cours de la seconde moitié du dix-neuvième siècle et le déborda légèrement ; des historiens mais aussi des pédagogues, des administrateurs, apportèrent une active contribution. Après la première guerre mondiale, le phénomène fit place à une surprenante léthargie, sans doute liée à des facteurs politiques et sociaux, mais encore mal expliquée. Au même moment, à l'étranger, les recherches relatives à l'histoire de la pédagogie et des transformations éducatives restaient en vogue et notre pays accusa de ce fait un certain retard.

Aujourd'hui, des efforts se manifestent, variables d'importance, entrepris au gré d'orientations diverses, au sein des institutions universitaires et de centres de recherche<sup>1</sup>, sans qu'aucune coordination ait été réalisée. L'existence d'un service central d'histoire de l'éducation est un adjuvant par rapport aux initiatives individuelles ou collectives. Par la constitution d'instruments de travail ou d'information venant en appui de la recherche, il permettra d'ouvrir des pistes ou de susciter des orientations.

1. Cf. l'enquête sur l'état de la recherche dont les résultats seront présentés par Pierre Caspard dans le prochain numéro du bulletin.

C'est dans l'administration centrale que le S.H.E. a trouvé ses origines, il y a plus de huit ans. Il nous a paru utile de retracer l'évolution qu'il a subie, car, au cours de cette assez longue période, la succession des hommes et l'enchaînement des circonstances ont concouru à définir les structures et les objectifs du service, tels qu'ils existent à l'heure actuelle<sup>1</sup>.

## I

### ORIGINES DE L'INSTITUTION : LE HAUT FONCTIONNAIRE ET LA COMMISSION PERMANENTE (6 juillet 1970 – 3 novembre 1974)

Un arrêté en date du 6 juillet 1970, pris sous la signature d'Olivier Guichard, ministre de l'Éducation nationale, nomma le recteur Maurice Bayen « Haut Fonctionnaire chargé de l'histoire de l'éducation » en lui confiant une triple mission :

- faire étudier et proposer au ministre les mesures destinées à préserver la recherche et la conservation des documents utiles à l'histoire de l'éducation ;
- assurer la représentation du ministre auprès de la commission des archives ainsi que la liaison avec la direction des Archives de France ;
- exercer, auprès des universités, une mission d'animation tendant à promouvoir la recherche en matière d'histoire de l'éducation.

L'idée était née dans l'entourage du ministre. La forme donnée à la décision revêtit un aspect personnalisé, situant le titulaire à un niveau hiérarchique élevé. Quelles qu'aient été les motivations du moment, le texte intervint comme une déclaration d'utilité, pour le département ministériel de l'Éducation nationale, de veiller à l'histoire de ses propres missions et de sauvegarder les éléments qui en constituent la mémoire. La perception du besoin et la conviction des promoteurs du texte importèrent peut-être moins que le contenu du texte, dont le sens était parfaitement clair. Il permit au recteur Bayen, fonctionnaire actif, qui venait d'être déchargé de ses responsabilités académiques, de se consacrer avec une ardeur passionnée à une nouvelle tâche.

Dans un premier temps, il entreprit des démarches auprès des responsables en vue d'obtenir des moyens. Dès 1971, il disposa d'emplois et de crédits, mais il ne chercha pas à les appuyer sur une

1. La reconstitution chronologique a été établie en s'appuyant sur les archives du Haut Fonctionnaire, divers témoignages et la connaissance directe que l'auteur a eue des événements.

structure administrative permanente<sup>1</sup>. En même temps, une commission fut installée officieusement. Elle tint neuf séances, avant qu'un arrêté du 5 juillet 1972 en assurât la consécration<sup>2</sup>.

Le texte qui créait la « Commission permanente de l'histoire de l'éducation nationale » énumérait les « tâches » qui devaient être les siennes :

- faire établir et tenir à jour le bilan des études et recherches portant sur l'histoire de l'éducation ;
- procéder au recensement des chercheurs qui s'y consacrent ou y collaborent ;
- sauvegarder et rassembler les matériaux concernant ce sujet.

La Commission permanente prenait le caractère d'instance consultative pour « proposer au ministre » : l'organisation de colloques, la réalisation de travaux et de publications et d'une manière générale, toutes mesures qui pourraient être jugées opportunes pour favoriser le développement de l'histoire de l'éducation.

L'existence de cette commission a contribué à l'orientation des activités du Haut Fonctionnaire. Elle comprenait 24 membres (18 membres nommés pour une durée de trois ans par le ministre ; 6 membres de droit) désignés nominativement ou es-qualité dans l'arrêté. La plupart étaient des universitaires historiens ou spécialistes de l'histoire de l'éducation. En fait, malgré la haute qualité de ses membres, la commission avait un fonctionnement trop lourd et trop irrégulier pour assurer les tâches qui lui étaient imparties, et qui eussent été, plus normalement, du ressort d'un service.

A ces difficultés structurelles s'ajouta le poids des circonstances. Le recteur Bayen ayant pris sa retraite, en décembre 1973, son successeur, Camille Duquenne, précédemment directeur de l'Administration générale et des affaires sociales, n'eut pas le temps de marquer de son empreinte son nouveau domaine ; très vite affecté par les troubles d'une grave maladie, il décéda en novembre 1974.

Tout ceci explique que, durant cette période, beaucoup des actions envisagées ou entreprises ne requèrent qu'un commencement d'exécution. Nous n'évoquerons ici que les principales d'entre elles.

1. Le recteur Bayen a débuté modestement. Installé dans un immeuble annexe (16 rue Lord Byron, Paris VIIIe) il a pendant longtemps dû partager son bureau avec un autre Haut Fonctionnaire, mais dès 1971 il obtenait des emplois et quelques crédits et l'on peut relever qu'en 1973 il disposait de trois fonctionnaires titulaires, de trois agents contractuels et de trois vacataires. Cette dotation constituait un potentiel de démarrage. Mais la plupart des personnels avaient reçu des affectations extérieures qui les éloignaient d'une action coordonnée. D'autre part le recteur Bayen qui pratiqua avec autorité une politique de présence, recevait beaucoup et attendait beaucoup d'entrevues et de relations personnelles qui furent nombreuses.

2. La première réunion a eu lieu le 17 mars 1971. Cinq séances furent tenues en 1971, six en 1972, une en 1973 et une en 1974. Les procès-verbaux des treize séances sont conservés et consultables à la bibliothèque de l'I.N.R.P.

En janvier 1972, fut lancée une enquête auprès des présidents des universités afin de connaître les recherches relatives à l'histoire de l'éducation entreprises dans les établissements d'enseignement supérieur. Vingt-trois universités de province ayant répondu, les résultats en furent diffusés en 1972. Une recherche portant sur les sources de l'histoire de l'éducation fut également menée, sur deux points précis. Elle aboutit à la constitution d'un fichier des informations contenues dans la série C des archives départementales (administrations provinciales), classées selon une grille désormais bien connue des historiens<sup>1</sup>. D'autre part, dans les catalogues des manuscrits des bibliothèques de France furent relevés tous les manuscrits relatifs aux cours professés, aux plans d'études ou d'éducation, ou aux méthodes pédagogiques. L'un et l'autre de ces fichiers se trouvent actuellement au S.H.E.<sup>2</sup>.

Enfin furent mises en chantier, à cette époque, diverses recherches dont l'aboutissement devait être sensiblement postérieur. Elles concernaient le recensement et le rassemblement des textes législatifs et réglementaires relatifs à l'histoire de l'orientation professionnelle, ainsi qu'à l'histoire de l'éducation physique et sportive à l'école<sup>3</sup>; un répertoire des sources de l'histoire des universités du moyen-âge<sup>4</sup>; enfin, un atlas des collèges aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles<sup>5</sup>. Ajoutons qu'une aide a été apportée à l'enquête conduite par François Furet et Jacques Ozouf sur l'alphabétisation des français de Calvin à Jules Ferry. La *Revue française de Pédagogie* a publié un numéro spécial consacré à l'histoire de l'éducation<sup>6</sup> en liaison avec le Haut Fonctionnaire. Il faut ajouter qu'en dehors du secteur des recherches, le Haut Fonctionnaire qui avait autorité sur la Mission des archives a apporté à celle-ci un soutien, notamment pour l'obtention de moyens.

En même temps qu'ils engageaient ces recherches, le Haut Fonctionnaire et la Commission permanente s'efforçaient de préciser les objectifs qui leur avaient été fixés. Nous avons cherché à dégager une synthèse des idées émises au cours de discussions parfois confuses. L'on peut ainsi esquisser une doctrine et une délimitation du champ d'action qui, dans une large mesure, sont encore celles du S.H.E. actuel. Nous les résumerons ainsi :

— Du point de vue de la méthode, la Commission a pour rôle de stimuler la recherche plutôt que l'entreprendre elle-même. Le Haut Fonctionnaire est un animateur et un coordonnateur des travaux entrepris, ce qui implique une ouverture sur l'activité universitaire.

1. Cf. D. Julia : « Code de repérage pour les documents d'Ancien régime », *Revue française de Pédagogie*, avril-juin 1974, pp. 37-42.

2. Ces deux fichiers ont été réalisés par Pierre Roudil, agent contractuel.

3. Travaux accomplis par Georgette Gout, attaché principal d'administration centrale.

4. Répertoire établi par Marie-Henriette Jullien de Pommerol, agent contractuel.

5. Recherches poursuivies par Marie-Madeleine Compère, agent contractuel

6. *R.F.P.*, n° 27, avril-mai-juin 1974.

– La Commission se conçoit comme un lieu de rencontre entre chercheurs d'orientations diverses ; grâce à elle peuvent se concerter des programmes de recherche susceptibles d'être soumis au C.N.R.S. (E.R.A.-R.C.P.). Les jeunes chercheurs, surtout s'ils sont isolés, doivent trouver dans son existence un appui.

– Le domaine à explorer est essentiellement l'histoire de l'éducation en France mais avec ses prolongements (expériences ou applications outre-mer, enseignements des missions, etc...). En revanche, l'éducation est prise dans le sens large, incluant par exemple l'éducation familiale ou la formation professionnelle.

– L'inventaire des sources – archives et imprimés – revêt un caractère prioritaire parmi les actions proposées, y compris le recours à des monographies ou à la prosopographie universitaire (maîtres et étudiants). Cette priorité fit l'unanimité des membres.

– Quant aux directions de recherche, la Commission émit des avis plus divergents. L'effort devait prioritairement porter sur les universités du moyen-âge, les institutions scolaires et universitaires de l'Ancien Régime. Pour le dix-neuvième siècle et la période contemporaine, en raison de l'abondance et de la dispersion des sources d'information, des difficultés d'une autre nature apparaissaient incitant à inventorier les moyens, à faciliter l'accès aux documents, à constituer des équipes sur des secteurs insuffisamment investis (histoire de l'enseignement technique, évolution des universités par exemple).

Au total, lorsque l'on dresse un bilan de l'action du Service central d'histoire de l'éducation, il faut tenir compte des conditions particulières de sa création. Les nominations à un poste de « Haut Fonctionnaire » de personnalités quittant des responsabilités très élevées laissaient l'impression d'un destin interrompu. D'autre part, la fonction qui fut exercée activement et avait suscité un réel intérêt parmi les chercheurs ne s'était pas institutionnalisée de manière assez sensible vis-à-vis des interlocuteurs extérieurs. La faiblesse de l'organisation était l'absence de cellule structurée auprès du Haut Fonctionnaire. Celui-ci absent ou disparu, la continuité du service n'était plus assurée, les équipes restaient sans directives ni contrôle. La Commission permanente, au sein de laquelle le responsable éprouvait ses idées et en recueillait d'autres, perdait son président. Enfin la partition du ministère de l'Education nationale est venue modifier la position du Haut Fonctionnaire dans ses relations avec les universités. Néanmoins, les activités du Haut Fonctionnaire et les travaux de la Commission permanente avaient souligné l'utilité d'une fonction qui n'était pas assurée jusqu'à présent et dont la poursuite était devenue souhaitable sous une forme nouvelle.

## II LA MISSION D'HISTOIRE DE L'ÉDUCATION (17 novembre 1975 – 18 octobre 1976)

À la mort de Camille Duquenne le poste de Haut Fonctionnaire de l'histoire de l'éducation resta vacant. Aucun nouveau titulaire ne fut désigné<sup>1</sup>. La Commission permanente également était sans président. René Haby, Ministre de l'Éducation, désirant faire le point de la situation demanda une enquête qui fut confiée à Guy Caplat, Inspecteur général de l'administration. Dans un rapport daté du 30 novembre 1974, celui-ci fit le bilan des activités et exposa la situation matérielle du service. Il conclut à la nécessité de maintenir la fonction en l'adaptant, afin de remédier aux faiblesses constatées et proposa plusieurs solutions<sup>2</sup>.

Le Ministre lui confia un an plus tard le soin « d'organiser, animer et coordonner les actions relatives à l'histoire de l'éducation dans les domaines relevant de la compétence du ministère de l'Éducation ». Cette activité s'exerçait concurremment avec ses obligations d'Inspecteur général.

La lettre de mission du 17 novembre 1975 précisait ensuite que le titulaire aurait « notamment pour mission :

- d'organiser et diriger la Mission d'histoire de l'éducation ;
- de faire établir et tenir à jour le bilan des études et recherches portant sur l'histoire de l'éducation, de procéder au recensement des chercheurs qui s'y consacrent ou y collaborent, ainsi que des établissements ou organismes concernés ;
- de proposer au Ministre de l'Éducation les recherches et travaux à effectuer ainsi que toute action de nature à apporter un soutien au développement de la recherche en histoire de l'éducation ;
- de mettre à l'étude, en liaison avec la Mission des archives, et de proposer les mesures destinées à faciliter la recherche et la conservation des documents utiles à l'histoire de l'éducation ;
- d'assurer avec les établissements ou organismes compétents les relations nécessaires à l'accomplissement de ces différentes missions ».

L'année scolaire 1975-1976 fut occupée à la reconstitution de la Mission, dont les éléments avaient été dispersés. Les bases des actions

1. Il devait en résulter une période de vacuité assez longue (3 novembre 1974-17 novembre 1975).

2. « Le Haut Fonctionnaire chargé de l'histoire de l'éducation ». Bilan des activités et perspectives de l'institution – Liaison avec la Mission des archives – Rapport de G. Caplat, I.G.A.E.N., 30 novembre 1974 (service de l'Inspection générale).

essentielles furent mises à l'étude sous l'autorité du Directeur du cabinet, Michel Denieul, qui portait un intérêt personnel aux questions historiques.

Le 18 octobre 1976 fut décidé le rattachement de la Mission à l'Institut national de recherche pédagogique (I.N.R.P.), établissement public national qui venait d'être créé par le décret du 3 août 1976. En transférant la Mission dans un établissement distinct de l'administration centrale, ce rattachement ouvrait une période nouvelle dans l'histoire du service.

### III

#### LE RATTACHEMENT A L'I.N.R.P. (18 octobre 1976) ET LA SITUATION ACTUELLE

L'Institut national de recherche pédagogique (I.N.R.P.), qui s'est substitué à l'Institut national de recherche et de documentation pédagogique (I.N.R.D.P.) a pour mission « d'assurer et de faire assurer, conformément à un programme approuvé par le Ministre de l'Éducation nationale, des recherches fondamentales et appliquées concernant les enseignements de tous les niveaux ». Il est exclusivement un établissement de recherche et c'est à ce titre que la Mission de l'histoire de l'éducation s'est intégrée à lui.

Un arrêté du 3 mars 1977, repris depuis sous d'autres formes pour des raisons juridiques, fit de la Mission un Service d'histoire de l'éducation tel qu'il est encore à l'heure actuelle. Mais ce n'est qu'en janvier 1978 qu'eut lieu l'installation matérielle du S.H.E. au siège central de l'I.N.R.P., situé 29 rue d'Ulm, à Paris (Vème) <sup>1</sup>.

Actuellement, les services centraux de l'I.N.R.P. comprennent <sup>2</sup> :  
— le Département de la recherche historique, documentaire et comparée ;

1. En janvier 1977, la Mission avait abandonné l'immeuble situé 15 rue Boissy d'Anglas, où s'était installé Camille Duquenne en décembre 1973 pour se partager entre deux points de Paris : 142 rue du Bac (VIIème) et 13 rue Saint-Lazare (IXème).

2. L'I.N.R.P. se trouve sous l'autorité d'un conseil d'administration et d'un directeur assisté d'un conseil scientifique. Ce conseil, placé sous la présidence du directeur de l'Institut, est composé de dix membres nommés par le directeur après avis du conseil d'administration pour une période de deux ans, renouvelables et choisis parmi des personnalités qualifiées par leurs titres, leurs travaux et leurs expériences dans le domaine de la recherche pédagogique (arrêté du 18 juillet 1977, article 11). Le conseil scientifique se réunit au moins deux fois par an sur convocation du directeur. Il est appelé à émettre des avis sur la préparation et l'exécution des programmes d'activités ou plans de travail que l'établissement soumet à l'approbation des instances ministérielles. En outre il doit être consulté sur le recrutement du personnel scientifique de l'établissement (décret 70-789 du 9 septembre 1970, article 10).

- le Département des études et recherches appliquées aux enseignements généraux et à la vie scolaire ;
- le Département des études et recherches sur les enseignements technologiques ;
- le Département sur les applications éducatives des technologies de la communication ;
- le Département de psychosociologie de l'éducation ;
- le Département de la recherche bio-médicale (situé à Chamalières) ;
- le Centre international d'études pédagogiques (situé à Sèvres).

C'est dans le Département de la recherche historique, documentaire et comparée que se trouve le Service d'histoire de l'éducation. Mais à côté du S.H.E., ce département comporte d'autres services de nature différente :

- le Service des études documentaires et internationales, chargé principalement de constituer une documentation sur l'enseignement à l'étranger ;
- un Laboratoire de photo-reportage ;
- le Service des collections historiques héritées du Musée pédagogique créé par Ferdinand Buisson le 13 mai 1879. Ces collections, qui comprennent des pièces très anciennes, sont destinées à être transférées dans un Musée national d'histoire de l'éducation en cours de construction à Rouen <sup>1</sup>.

Le texte créant le Département de la recherche historique définit de manière concise le rôle du Service d'histoire de l'éducation : « étudier et mettre en œuvre toute mesure tendant à promouvoir la recherche en histoire de l'éducation ». L'histoire du Service, telle que nous venons de la retracer, donne une idée plus précise de ce que peut recouvrir cet objectif. Quant à la réalisation, elle est assurée par une structure souple qui tend à faciliter les réajustements des moyens en fonction des tâches à accomplir. Les activités actuelles et les premières réalisations du Service, que Pierre Caspard décrit dans les pages suivantes, montrent qu'un plan de travail est maintenant ordonné. Les programmes traduisent le souci d'atteindre des objectifs concrets avec des préoccupations scientifiques et un esprit de méthode nouveau. La période de tâtonnements qui a marqué les débuts de l'institution est révolue.

Sans qu'elle ait traduit, au départ, un projet clairement ordonné, l'idée d'un Service d'histoire de l'éducation, après avoir été accueillie

1. A la différence des autres départements – plus homogènes du fait qu'ils sont tournés vers la recherche pédagogique et se consacrent exclusivement à des activités de recherche – se trouvent donc juxtaposés au sein du Département de la recherche historique un service de recherche, un service documentaire (n'ayant pas de lien fonctionnel avec lui), un service technique et une section de musée.



avec un certain scepticism, s'est donc imposée peu à peu ; il est d'ailleurs intéressant d'observer la coopération spontanée souvent obtenue. La prise en compte de la dimension historique de l'évolution du système éducatif français ne pouvait continuer à être sous-estimée par le vaste département ministériel de l'Education. Une action d'animation et d'information, conçue à un échelon central en liaison avec les spécialistes de l'histoire de l'éducation, est de nature à faire mieux connaître la diversité des champs de recherches historiques relatifs au domaine éducatif et à favoriser la collaboration des chercheurs à une entreprise qui ne veut que servir l'histoire.

Guy CAPLAT

Directeur du Département de la recherche  
historique documentaire et comparée